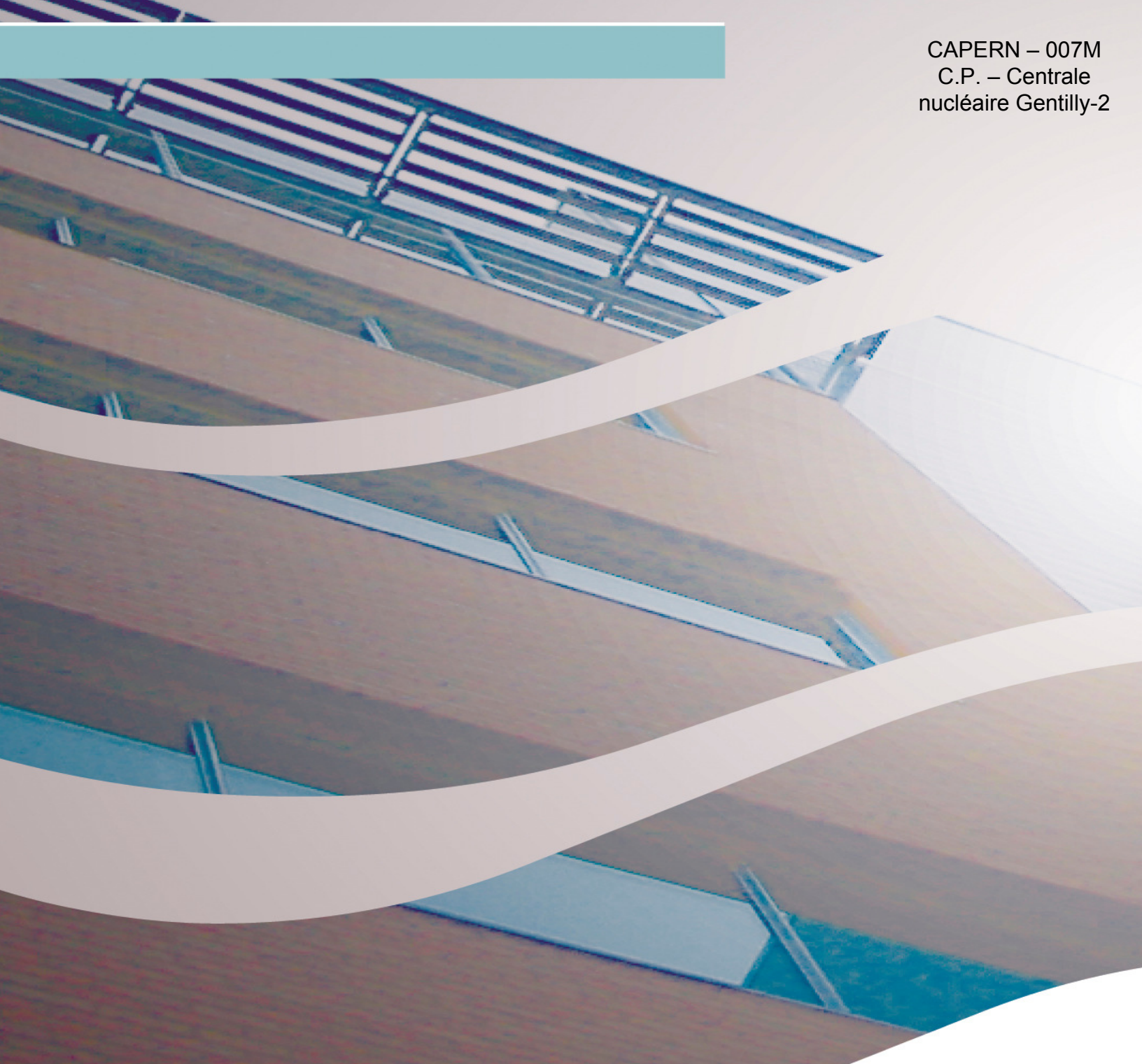


CAPERN – 007M
C.P. – Centrale
nucléaire Gentilly-2



Chambre de commerce
et d'industries de
Trois-Rivières



Mémoire Gentilly-2

Table des matières

Présentation de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières.....	p.3
Avant-propos.....	p.4
Analyses préliminaires.....	p.5
– Regard sur la Mauricie	
Grands constats.....	p.5 à 8
– Fonds de compensation	
– Insuffisance des fonds disponibles	
– Pérennité du fonds	
– Politique d'investissement et complémentarité des modes de financement	
– Complémentarité des modes de financement	
– Souplesse et adaptabilité dans l'application de la politique	
– Processus d'identification de projets structurants	
Conclusion	p.8



La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, c'est...

Le regroupement de décideurs et de chefs d'entreprises qui constitue le plus important en Mauricie en plus d'apparaître parmi les quinze plus importantes Chambres de commerce des 150 membres de la Fédération des Chambres de commerce du Québec.



L'union de près de 900 décideurs et entrepreneurs issus de plus de 600 entreprises trifluviennes qui participent activement au développement socio-économique de Trois-Rivières et ses environs.

L'organisation qui, animée par une volonté de concertation avec le milieu, élève la voix des gens d'affaires trifluviens lorsqu'une position doit être prise par le milieu des affaires pour l'épanouissement de la collectivité.

L'entité rigoureuse dont les grands événements d'information, de formation, de réseautage et de reconnaissance jouissent d'une immense popularité propice à la création et au maintien de maillages stratégiques entre les décideurs et les entrepreneurs.

Sa mission :

« Créer, développer et maintenir un réseau d'affaires actif et dynamique qui participe au développement socio-économique de son milieu. »

Son mandat :

- ✓ Représenter les gens d'affaires dans des dossiers où la position du milieu doit être connue.
- ✓ Être en lien avec les décideurs du secteur privé ou public afin d'initier, de réaliser et/ou de supporter des activités, des programmes, des projets et des dossiers bénéfiques pour Trois-Rivières et ses environs.
- ✓ Exercer un leadership dans les dossiers où les intérêts des membres sont concernés.
- ✓ Agir comme rassembleur pour le développement régional.
- ✓ Fournir des services aux membres qui répondent à leurs besoins et attentes.
- ✓ Être un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour la communauté des affaires trifluvienne.

Avant-propos

Depuis la disparition des grandes entreprises industrielles, Trois-Rivières, capitale régionale de la Mauricie, subit plus fortement les soubresauts du système public qui constitue l'un de ses plus importants employeurs que l'on pense au Centre de santé et de services sociaux (CSSSTR), à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), au système de justice ou à la centrale nucléaire Gentilly-2 dont les employés résident majoritairement sur la rive-nord.

Force est de constater que l'économie trifluvienne s'est fragilisée, ces dernières années, au gré des volontés politiques du parti au pouvoir. Cette fois, l'effet est drastique et fatal puisqu'avec les feuilles d'automne est tombée la décision du gouvernement de procéder au déclassement de l'unique centrale nucléaire québécoise. Plusieurs craignaient cette sentence en raison de l'abolition des *790 emplois directs bien rémunérés de Gentilly-2, des emplois indirects et des retombées économiques colossales qui disparaîtront.

Bien que la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières soit en complet désaccord avec la décision du gouvernement de procéder au déclassement de Gentilly-2, les gens d'affaires trifluviens que représente la Chambre souhaitent aborder la question du fonds de diversification principalement dans le cadre de la commission parlementaire tenue les 29 et 30 janvier 2013.

Pour les fins de cet exercice, notre regroupement de gens d'affaires abordera donc l'aspect économique du dossier, bien qu'elle reconnaisse que les autres volets du développement durable sont importants. La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières démontre donc ainsi son souhait que les effets dommageables de la décision du gouvernement actuel soient compensés et ce, équitablement, efficacement et rapidement.

*Source : Étude commandée par Hydro-Québec Production : Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale Gentilly-2 – octobre 2004 réalisée par Alliance Environnement, Antoine Moreau, sociologue, KW, Nove et Roche.

Analyses préliminaires

Bref regard sur la Mauricie

Bien que la Mauricie offre une qualité de vie exceptionnelle¹, cette région aux ressources naturelles multiples traverse une période de profonds bouleversements en raison de sa structure économique traditionnellement basée sur la présence de grandes industries manufacturières dont le nombre a considérablement chuté ces dernières années.

Selon Emploi-Québec, la Mauricie enregistre un des plus bas taux d'activité et d'emploi de la province. La région affiche toutefois l'un des plus hauts taux de prestataires des programmes de l'assistance sociale au Québec². De plus, en raison d'un apport important de personnes à la retraite et du deuxième plus bas taux de natalité provincial (9,3 naissances par 1000 habitants contre 11,3 pour l'ensemble du Québec)³, la Mauricie représente l'une des régions les plus vieillissantes du Québec⁴. Toujours selon Emploi-Québec, la Mauricie pourra compter sur la création d'un maximum de 10% de nouveaux emplois jusqu'à la fin de 2013. Le reste des emplois disponibles seront dû, quant à eux, aux départs à la retraite.

Avec un tel état de situation, pas étonnant que la Mauricie subisse l'exode de ses jeunes travailleurs et affiche un important déficit d'attraction de main-d'œuvre extérieure causée par une perception négative du milieu.

Grands constats

Fonds de compensation

En septembre 2012, les gens d'affaires et la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont été placés devant une fatalité, tributaire d'une décision gouvernementale. Dans ce contexte, un fonds a été créé qui doit compenser les impacts négatifs de la fermeture de Gentilly-2. Celui-ci fut toutefois baptisé « fonds de diversification ».

À son origine, le fonds consenti par le gouvernement québécois le 12 octobre 2012 ne visait pas ultimement la diversification de l'économie des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Il visait et vise plutôt à pallier à la fermeture de l'unique centrale nucléaire québécoise Gentilly-2, deuxième plus gros employeur de Bécancour.

En cette période où le Québec voit des emplois disparaître par millier alors qu'une crise économique a fragilisé les PME, la décision du gouvernement de fermer Gentilly-2 est d'autant plus dramatique pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Il importe donc que le gouvernement du Québec reconnaisse les impacts irréversibles d'une telle décision et qu'il assume la pleine responsabilité de ses gestes en compensant la totalité des pertes économiques évaluées à 2,5 milliards de dollars dans le rapport réalisé par Hydro-Québec en 2004 (voir tableau suivant).

Référence :

1- Coût de la vie parmi les plus bas au Québec, coûts de logement peu élevés, grands espaces verts, accès à de nombreux plans d'eau, parcs et réserves fauniques, faible densité de population, réseaux établis de santé et services sociaux. 2- Référence : Emploi-Québec. <http://www.emploi Quebec Mauricie.net/fr/plan-d-action/caracteristiques-de-la-mauricie> 3- Données du MESS, année 2010 - 2011. / 4-Institut de la statistique du Québec. Recensement 2006. / 5-Perspectives professionnelles 2013.



Tableau 7-6 : Pertes économiques régionales découlant de la fermeture de la centrale de Gentilly-2

		Période de 2010 à 2060				
		Retombées économiques des activités de fermeture C	Retombées économiques potentielles de la poursuite de l'exploitation de la centrale (2010-2035) D	Retombées économiques des activités de déclassement de la centrale après la poursuite de l'exploitation (2035-2060) E	Retombées économiques des programmes de soutien aux employés à la suite de la fermeture après la poursuite de l'exploitation de la centrale A	Pertes économiques totales G = C – (D+E+A)
Impacts (milliers \$ 2003)	Directs	184 848	1 959 481	157 413	0	(1 932 046)
	Indirects	36 122	63 674	28 822	6 403	(62 777)
	Induits	48 195	555 547	39 399	2 280	(549 031)
	Total	269 165	2 578 702	225 634	8 683	(2 543 854)
Années-personnes	Directes	2 305	18 520	1 918	0	(18 133)
	Indirectes	571	666	418	139	(652)
	Induites	482	5 555	394	23	(5 490)
	Total	3 358	24 741	2 730	162	(24 275)

Selon nos sources, cela représente 2,9 milliards en 2013 dont la Mauricie et le Centre-du-Québec devront se priver avec l'application d'une indexation de ~3%.

Insuffisance des fonds disponibles

À la lueur des informations livrées précédemment, il est clair pour les gens d'affaires trifluviens que le fonds de 200 millions qui prendra la forme de prêts, garanti de prêt, subventions, prises de participation et/ou capital de risque est nettement insuffisant pour compenser la perte de Gentilly-2 et insuffler dynamisme et vitalité économique aux deux régions gravement affectées à court, moyen et long terme. Considérant les 130 millions de retombées économiques annuelles qu'a générée la centrale nucléaire Gentilly-2 sur une période de 40 ans, le fonds consenti équivaut aux retombées économiques de 18,5 mois d'opération seulement, ce qui est inconcevable.

Il a été démontré que la création d'un emploi permanent de qualité coûte, en moyenne, 850 000 dollars. Le cas de l'entreprise *Innoventé* est probant. L'entreprise investira 35 millions de dollars pour la construction d'une usine à Trois-Rivières qui sera mise en service au printemps 2015, créant ainsi 40 nouveaux emplois directs dans la région. Il en est de même pour *Emballages Winpak* de Vaudreuil dont le projet d'agrandissement s'élève à 36 millions de dollars pour créer 42 emplois.

Référence :

<http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/economie/201209/25/01-4577323-innovente-creera-une-quarantaine-demplois-a-trois-rivieres.php>
<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juillet2012/11/c7637.html>

Dans l'optique où les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec doivent compenser la perte des 790 emplois directs de grande qualité, le gouvernement doit s'assurer d'un investissement substantiel de l'ordre de 850 000 \$ par emploi direct nécessaire.

Pérennité du fonds

La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières exprime son inquiétude quant à la possibilité que le fonds créé pour compenser les impacts négatifs de la fermeture de Gentilly-2, puisse se dissoudre advenant un changement de gouvernement. Tous conviennent que les dommages économiques causés par la décision de fermer Gentilly-2 sont importants et permanents et qu'il importe que les mesures appliquées pour assurer la prospérité économique de la région à long terme soient de même nature.

Les gens d'affaires trifluviens interrogés soutiennent, par ailleurs, que l'incertitude entourant la pérennité du fonds pourrait dissuader leurs pairs de soumettre des projets structurants et de qualité dont la réalisation et les retombées s'échelonnent à moyen et à long terme. Bien que chaque gouvernement établi soit souverain, la Chambre et ses membres font appel aux élus de toute allégeance pour qu'un engagement collectif soit établi et qu'une solution durable soit prise.

Politique d'investissement et complémentarité des modes de financement

Complémentarité des modes de financement

Pour maximiser l'impact tangible du fonds, la politique d'investissement doit prévoir l'octroi de subventions dans une petite proportion selon la Chambre. Le montage financier proposé doit être adapté au projet et à la réalité de l'entreprise concernée. Il doit combiner plusieurs alternatives dont le prêt, la garantie de prêt, la prise de participation, le capital de risque et/ou la subvention dans des proportions adéquates (cas par cas) pour répondre aux besoins de l'entreprise desservie.

Souplesse et adaptabilité dans l'application de la politique

De plus, le gouvernement doit démontrer de la souplesse dans l'octroi du financement. Selon la Chambre, la politique d'investissement ne doit pas être limitative à un champ d'expertise ou un créneau particulier bien que les créneaux de l'énergie et de l'aéronautique démontrent un fort potentiel de création de richesse en Mauricie et au Centre-du-Québec. Le comité chargé d'étudier les propositions doit donc accorder une attention particulière et égale, aux projets provenant de toutes les secteurs.

Bien sûr, l'urgence de la situation favorise les entreprises manufacturières matures, susceptibles de faire lever ce capital rapidement et de créer des emplois qui perdureront à long terme. Ce sont ces entreprises, les mieux établies, qui maîtrisent les paramètres de leurs opérations, connaissent parfaitement leur marché ainsi que les facteurs de croissance, qui peuvent avoir le plus d'impact à court terme. Au Québec, les entreprises manufacturières représentent 15% du PIB et 90% des exportations. Leurs retombées économiques sont substantielles. Leur capacité à créer des emplois de qualité, bien rémunérés, a été démontrée par le passé de même que leur disposition à assurer la

pérennité des retombées économiques par dollar investi. En moyenne, chaque dollar de valeur créée par une entreprise manufacturière génère ~3,00 \$ d'activité économique. L'application de la politique d'investissement doit donc être à la fois claire, souple et adaptée à la réalité des régions touchées par la fermeture de Gentilly-2 pour des retombées économiques importantes à court terme et durables.

De façon à être plus inclusif, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières recommande également que des micro-prêts soient établis pour permettre aux jeunes entrepreneurs de la relève, d'initier de nouveaux projets innovants qui, nous le souhaitons, deviendront les grands employeurs de demain.

Processus d'identification de projets structurants

À l'instar de l'assouplissement de la politique d'investissement, la réussite du fonds de diversification réside dans la capacité à faire émerger des projets structurants d'envergure, du gouvernement et du milieu. Le processus d'identification de projets locaux doit donc être grandement planifié, structuré et communiqué adéquatement aux entreprises de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le gouvernement doit, par ailleurs, engendrer la mobilisation des relayeurs d'information du milieu que constituent les organismes économiques tels les Chambres de commerce en soutenant leurs initiatives. Ces regroupements étendus et indépendants de gens d'affaires jouissent d'une proximité avec les médias, joignent efficacement les dirigeants d'entreprises, offrent des tribunes courues en plus d'être reconnus comme des chefs de file dans la mise en œuvre d'événements d'information, de formation et de réseautage. Leur apport dans un tel contexte sera assurément significatif.

Conclusion

Les gens d'affaires que représentent la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières sont en désaccord avec la fermeture de l'unique centrale nucléaire Gentilly-2 en raison de l'impact de cette décision sur l'économie locale. Ils croient fermement, dans ce contexte, que le gouvernement du Québec doit assumer la pleine responsabilité de sa décision de fermer cette centrale et que le fonds de diversification de 200 millions de dollars doit être bonifié. Dans cette optique, le fonds de diversification doit constituer un réel fonds de compensation pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec et doit être permanent, peu importe le parti au pouvoir. Considérant l'investissement estimé à 850 000 dollars pour la création d'un nouvel emploi au Québec, le gouvernement doit accroître les fonds disponibles aux entreprises et leurs projets structurants de façon significative.

De plus, pour maximiser les retombées d'un tel fonds à court terme, le processus d'identification de projets doit être planifié, structuré et communiqué efficacement. Les organismes économiques, actuels relayeurs d'information, doivent être mobilisés et supportés dans la réalisation d'initiatives visant la promotion du fonds et l'appel de projets.

Finalement, la politique d'investissement doit être souple, inclusive, adaptée à la réalité des entreprises et portée principalement vers les projets dont les retombées seront rapides, durables et de qualité. À ce chapitre, la politique d'investissement ne doit pas être limitative à un champ d'expertise ou un créneau particulier et doit favoriser les grandes entreprises établies.



La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières est ouverte à toute collaboration pour maximiser l'appel de projets structurants pour la ville de Trois-Rivières et ses environs dans le contexte de fermeture de Gentilly-2.

Puisque l'équipe de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières est à l'écoute des gens d'affaires de Trois-Rivières, ceux-ci peuvent exposer leurs préoccupations ou leurs suggestions avec les membres du Conseil d'administration et l'équipe de la permanence en tout temps.

Contacts :

Patrick Charlebois,
Président du Conseil d'administration,
Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières
patrick.charlebois@fbn.ca

Caroline Beaudry,
Directrice générale,
Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières
caroline.beaudry@ccitr.net

Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières
225, boul. des Forges, bureau 200, C.P. 1045
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K4
info@ccitr.net
Téléphone : 819 375-9628
Télécopieur : 819 375-9083

